

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 014-6555/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'animation de la filière numérique et organisation des 3 jours de l'intelligence collective - Approbation d'une convention MET 19/12083/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec les secteurs du numérique et des industries créatives représentant aujourd'hui plus de 56 000 emplois et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, et grâce à des infrastructures de rayonnement mondial (13 câbles sous-marin en fibre optique), le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne de devenir le hub méditerranéen des entreprises innovantes.

Labellisé Capitale French Tech en Mars 2019, le territoire Aix-Marseille-Provence est aujourd'hui présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique avec de véritables TechChampions (Jaguar Network, Voyage Privé, AlloPneus...) et des pépites en devenir (Crosscall, Traxens, Qista, Beelife...). La structuration, l'animation et l'essor de cet écosystème en ébullition sont des composantes essentielles pour renforcer l'attractivité digitale du territoire.

Créé en 2003, et comptant plus de 250 membres, Medinsoft est un des principaux réseaux de professionnels de l'industrie numérique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Résolument ancrée au cœur d'un secteur stratégique pour le développement innovant du territoire, Medinsoft met son dynamisme au service de ses adhérents afin de leur proposer des rencontres périodiques, des participations sur des salons professionnels à dimension nationale et internationale, de nombreuses actions de communication, de formation et de partage de bonnes pratiques.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

C'est donc tout naturellement que Medinsoft s'est impliqué dans la candidature Aix-Marseille French Tech de la future Métropole Aix-Marseille-Provence, avant d'être nommé coordinateur du label Aix-Marseille French Tech décerné par le gouvernement en novembre 2014.

Medinsoft a opéré l'animation du label Aix-Marseille French Tech de son origine jusqu'à mars 2018.

Depuis Medinsoft, en tant que cluster des entreprises spécialisées dans le numérique, continue sa mission d'animation et de développement de la filière.

Aujourd'hui doté de 11 commissions opérationnelles (Blockchain, Digital marketing and sales, Emploi et Formation, E-santé, E-sport, Financement, Industrie 4.0, Legal in Tech, Logiciel libre, Smart City et Tourisme) qui animent les secteurs d'activités en produisant des actions concrètes (livres blancs, salons spécialisés, événements sectoriels...), Medinsoft met en place les conditions de succès pour mener à bien ses objectifs :

- Accompagner les entreprises du numérique à la croissance,
- Développer l'e-économie,
- Promouvoir l'emploi sur le territoire,
- Accéder aux financements pour les entreprises innovantes,
- Mettre en commun et croiser les compétences pluridisciplinaires des membres,
- Créer des synergies, pour devenir plus efficaces, et améliorer globalement les potentiels d'offres numériques de chacun,
- Réaliser des opérations collectives de promotion de la filière,
- Profiter des connaissances et des contacts de chaque membre pour développer un réseau d'influences,
- Gagner ensemble des projets importants et fédérateurs faisant appel aux connaissances particulières de tout ou partie des membres,
- Contribuer par ses animations et actions à la transformation digitale des entreprises,

Dans ce cadre, Medinsoft sollicite le soutien de la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du programme d'actions suivant :

- Organisation de Commissions thématiques constituées d'experts du numérique pour faire émerger des stratégies de transformation digitale liées aux champs d'actions des collectivités comme des entreprises et délivrer des recommandations stratégiques et opérationnelles au service du collectif
- Organisation des 3 jours de l'Intelligence collective articulés autour de trois événements en septembre et octobre 2019 :
 - ❖ Le forum Medinjob dédié à l'emploi dans la filière numérique au Pôle Media de la belle de Mai (500 postes publiés, 45 contrats de travail signés et 600 participants pour l'édition 2018).
 - ❖ Le Salon des Entrepreneurs au Parc Chanot de Marseille,
 - ❖ Le FIDMED dédié au financement des entreprises technologiques et des startups du numérique (25 pitches de start up et 400 participants pour l'édition 2018).

L'association Medinsoft a déposé deux dossiers de demande de subvention auprès de la Métropole :

- Un dossier de soutien à la gouvernance au titre de l'animation de la filière digitale (Afterworks thématiques, Commissions thématiques) pour 50 000 euros,
- Un dossier au titre de l'organisation des 3 jours de l'intelligence collective pour 15 000 euros.

Il est proposé au vote un soutien de 65 000 euros au titre des actions décrites, décomposé comme suit :

- 15 000 euros au titre du soutien de l'action pour l'organisation des 3 jours de l'intelligence collective représentant 13,63 % d'un budget prévisionnel de l'action de 110 000 euros,

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- 50 000 euros au titre du soutien à la gouvernance du cluster Medinsoft représentant 8.77 % d'un budget prévisionnel global de 570 000 euros.

Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir l'association Medinsoft au titre de sa gouvernance et de ses actions au service du développement de la filière numérique du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Medinsoft une subvention totale de 65 000 euros, dont 15 000 euros au titre de l'action « 3 jours de l'intelligence collective » et 50 000 euros au titre de sa participation à l'animation de la filière numérique du territoire.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association « Medinsoft » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2019 au budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ